

L'Arche

Sous l'Arc en Ciel

Revue trimestrielle – Septembre 2007

L'Arche Sous l'Arc en Ciel – Revue trimestrielle éditée par le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri – Prix unitaire 2,5 euros - Abonnement 8 euros.



Reflexion strategique du Foyer

Chronique d'une vie en chambre

Grande brocante - Journées d'Entraide

17 et 18 novembre

le foyer
Notre-Dame des Sans-Abri

3, rue Père Chevrier – 69361 Lyon Cedex 07

Tél. 04 72 76 73 53 – Fax. 04 72 76 73 71

Site internet : www.fndsa.org

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique – CCP 282629 D Lyon

N° 217

Villefranche Montmartin

96, rue du stade Montmartin - 69400 GLEIZE

■ Hébergement d'urgence

20 places



Villefranche sur-Saône

Résidence Eugène Pons

79, rue Eugène Pons - 69004 Lyon

■ Hébergement d'insertion (C.H.R.S.)

25 places (jeunes de 18 à 28 ans)



Accueil La Main Tendue

317, rue Dechavanne - 69400 Villefranche

■ Accueil de Jour

60 personnes par jour



Atelier Polyvalent

58, quai Gillet - 69004 Lyon

■ Atelier d'insertion

9 postes



Atelier Tri objets

58, quai Gillet - 69004 Lyon

■ Atelier d'insertion

7 postes



Accueil Saint-Vincent

10, rue Bellèvre - 69005 Lyon

■ Accueil de Jour

90 personnes par jour



Résidence le Bordeaux

1, rue du Belier - 69002 Lyon

■ Hébergement d'insertion

80 places

(en cours de rénovation)



Gymnase Clémenceau

66, rue Béchevelin - 69007 Lyon

■ Hébergement d'urgence

Sur réquisition du Préfet

100 places



Le 122

122, rue de Gerland - 69007 Lyon

■ Hébergement d'insertion (Été)

30 places



■ Hébergement d'urgence

42 places



Service Insertion

85, rue Sébastien Gryphe - 69007 Lyon

■ Accompagnement

et Insertion par l'activité

170 personnes suivies



Pôle Familles

82, rue Sébastien Gryphe - 69007 Lyon

■ Accompagnement

150 familles suivies



C.H.R.S Eugène Pons

68, rue Sébastien Gryphe - 69007 Lyon

■ Accompagnement

85 personnes suivies

(jeunes de 18 à 28 ans)



Atelier Transport

85, rue Sébastien Gryphe

■ Atelier d'insertion

10 postes



115

Veille Sociale
Téléphonique
Orientation
Signalement
Écoute

Régulation de 244 places pendant le Plan froid



Capacités maximales :

- Accueils de jour : 320 personnes
- Hébergement d'insertion : 300 places
- Hébergement d'urgence : 360 places

Légende



Hébergement d'urgence

Antenne familles
8, bis rue Ferber - 69300 Caluire

■ Hébergement d'insertion
35 places



La Rencontre

2, rue Pelletier - 69004 Lyon

■ Accueil de Jour
50 personnes par jour



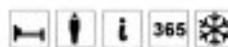
■ Accompagnement
189 personnes suivies



Centre Gabriel Rosset

3, rue Père Chevrier - 69007 Lyon

■ Hébergement d'urgence
148 places



■ Hébergement d'insertion
28 places



■ Accompagnement
250 personnes suivies



■ Pôle d'Accompagnement Renforcé
25 places



■ Santé

■ Lits de repos
12 places



■ Lieu d'hygiène
1 271 soins



■ Point Santé
5 859 consultations



Atelier Cuisine

3, rue Père Chevrier - 69007 Lyon

■ Atelier d'insertion
10 postes



Atelier Entretien

3, rue Père Chevrier - 69007 Lyon

■ Atelier d'insertion

Nettoyage - buanderie - maintenance
13 postes



Résidence Le "85"

85, rue Sébastien Gryphe - 69007 Lyon

■ Hébergement d'insertion
20 places



Résidence Les Hortensias

68, rue Sébastien Gryphe - 69007 Lyon

■ Hébergement d'insertion
22 places



Relais SOS

98, rue Marius Berliet - 69008 Lyon

■ Accueil de Jour
120 personnes par jour



■ Accompagnement
120 personnes suivies



Atelier Tri textile

40, rue Saint Jérôme - 69007 Lyon

■ Atelier d'insertion

24 postes



Auberge de Vénissieux

51, rue Roger Salengro - 69200 Vénissieux

■ Hébergement d'urgence

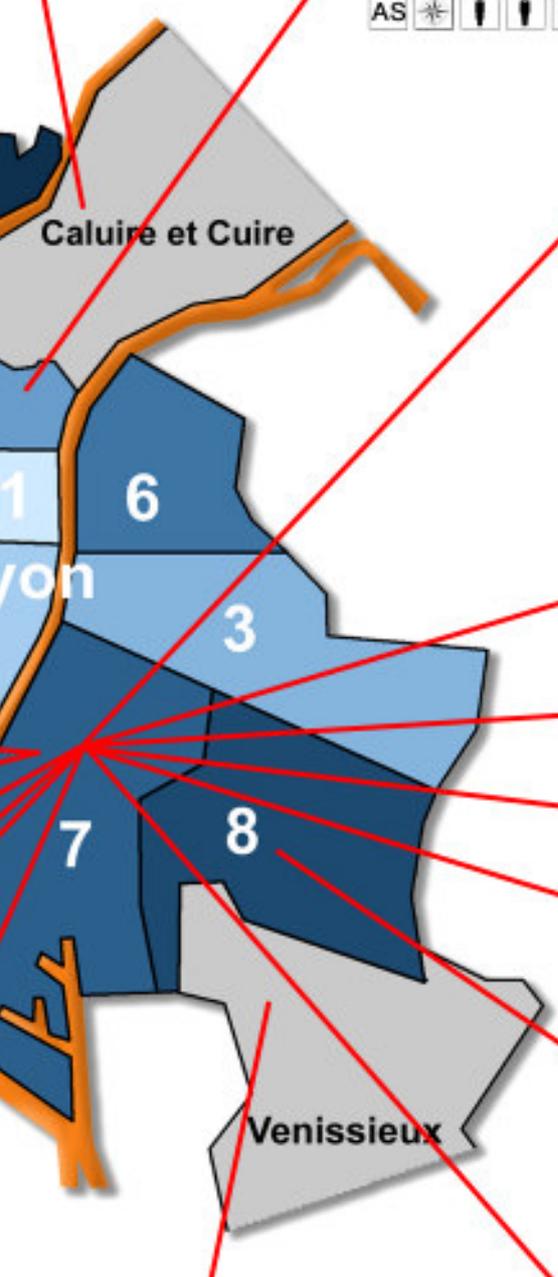
50 places



Antenne familles

2, rue des Saules - 38280 Villette d'Anthon

■ Hébergement d'insertion
60 places





Benoît Viannay
Président

Conscient de l'ampleur de la tâche, j'ai accepté avec humilité la mission de Président du Foyer, assuré de l'aide de mes trois prédécesseurs et des membres du Bureau et du Conseil, certain que tous, bénévoles et salariés, sommes au service des plus démunis qui se confient à nous.

Nous sommes leurs « serviteurs » pour les accueillir, les héberger, les accompagner et les insérer avec la volonté de placer l'homme au centre de toutes nos actions et de considérer tout homme comme acteur de son projet.

Ainsi nous contribuons à cette grande œuvre de charité voulue par Gabriel Rosset : « Il faut mettre la charité non à l'extérieur dans les biens matériels, la piécette, le manteau, la soupe, mais à l'intérieur dans le cœur de l'homme. Elle est l'aptitude la plus haute que nous ayons à découvrir dans tout homme un frère ».

Nous réalisons cette mission avec l'aide et le soutien de l'Etat, du Conseil général, de la Ville de Lyon, du Conseil régional, de nos milliers de donateurs, des 980 bénévoles, des 90 salariés et du Comité des Amis du Foyer. Qu'ils soient ici tous remerciés pour leur engagement passé et encouragés pour leur participation à nos projets d'avenir.

Le Foyer exerce son action dans un domaine en constante mutation du fait à la fois du contexte législatif et réglementaire et de l'évolution des populations accueillies. Pour nous adapter, nous avons entrepris une réflexion sur notre éthique et nos missions. Ce travail initié par le Bureau et approuvé par le C.A., va se poursuivre avec huit groupes mixtes associant bénévoles et salariés qui devront faire des propositions servant à l'établissement de notre plan d'action pour les années à venir.

Depuis plusieurs semaines, nous avons entrepris de faire partager, par les élus et les décideurs, les besoins de nos Passagers. A la fin du mois de septembre, nous recevrons au Foyer Madame Christine Boutin, Ministre du Logement et de la Ville, après avoir rencontré au préalable le Cardinal Philippe Barbarin, M. le Préfet Jacques Gérard, MM Gérard Collomb, Jean-Jacques Queyranne, Michel Mercier, Dominique Perben ...

Enfin nous voulons poursuivre et développer des actions communes avec les autres associations et organismes présents auprès des personnes en détresse.

Nos projets sont ambitieux. Pour les conduire, nous avons besoin de l'aide, de l'expérience de chacun et aussi d'accueillir de nouveaux bénévoles qui nous apportent du temps, de l'expérience, des idées. Ainsi, comme le pensait Monsieur Rosset : « En fréquentant nos hôtes, ils verront de près les injustices dont ils sont victimes et seront ensuite autour d'eux leurs meilleurs avocats ».

Sommaire

Missions du Foyer	2 - 3
Editorial	4
Horaires Bric à Brac	26
Bénévole au Foyer	27
Dons et Legs	27

Brèves

Agenda	5
Rencontre ...	5
Journées d'Entraide	5
Bric à Brac Oullins	5
Jardin du Coeur	5
Courrier des lecteurs	5
Bénévoles...	6
L'été de l'Insertion	6
Carnet	6

Vie du Foyer

Réflexion stratégique	7 - 8
Vacances familiales	9 - 10
Chronique...	11 - 12
Tracts Journées d'Entraide	13 - 14

Cahier Social

Questions à Joël May	15 à 17
Loi D.A.L.O.	17
Le P.A.R.S.A.	17

Cahier Economique

Les Legs	18 - 19
Les Arbres de la Solidarité	20

Spiritualité et Culture

Je vous salis ma rue	21 - 22
Le bon pasteur	23
Gabriel Rosset	24
Procès de béatification	25

Rédaction

Directeur de rédaction :

Benoît Viannay

Rédacteur en chef :

Benoît Viannay

Comité de rédaction :

Ingrid Bécuwe, Bruno de Boissieu, Maurice Chesné, Alexandre Fredericq, Sébastien Guth, Michel Lévy, Annie Papillon, Robert Pierron, Jean-Louis Rocher, Denys Trossat, Paul Veyriras.

Dépôt légal :

3ème trimestre 2007

Directeur de la publication :

Benoît Viannay

N° d'inscription paritaire :

0609 H 85296

Imprimerie :

IML

69850 St Martin-en-Haut

Tirage : 24.000 exemplaires

Agenda

* 17 et 18 novembre,

Grande Brocante, Journées d'Entraide du Foyer Notre-Dame des Sans-Abri au Palais des Sports de Gerland.

* de fin décembre début janvier

Des fêtes de fin d'année auront lieu dans l'ensemble des structures du Foyer.

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenus afin d'organiser et animer ces manifestations.

Merci de vous inscrire au standard du Foyer : 04 72 76 73 53.

* 24 et 25 décembre

Messages de Noël

Des messages de Noël du Foyer vont être diffusés à la sortie des églises, le soir de Noël.

A cet effet, nous recherchons des personnes pouvant nous aider à la distribution.

Merci de vous inscrire au standard du Foyer 04 72 76 73 53.



Rencontre avec M. Jacques Gérard, Préfet de la Région Rhône-Alpes

Depuis quelques temps, le Foyer Notre Dame des Sans-Abri rencontre élus et décideurs de la région, afin de leur faire partager les besoins des Passagers.

Ainsi, Monsieur Jacques Gérard, Préfet de la Région Rhône-Alpes est venu le 30 juillet dernier au Centre Gabriel Rosset. Au cours d'échanges riches, divers sujets ont été abordés, dont l'activité marchande et ses évolutions, les réussites du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) Eugène Pons, l'accueil des populations ayant des handicaps psychiques et psychiatriques ou encore la difficulté du Foyer à trouver de nouveaux sites d'accueil.

Grande brocante Journées d'Entraide 17 et 18 novembre 2007 Palais des Sports de Gerland

Le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri organise, comme chaque année, les « Journées d'Entraide » : grande brocante solidaire.

Cette manifestation permet aux Lyonnais d'aider le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri dans ses actions auprès des plus défavorisés, en achetant **les plus beaux articles** donnés à notre association.

Nous vous invitons à découvrir les 1.200 m² d'exposition proposant meubles, livres jouets, vêtements, brocante, tableaux, dentelles, etc. de très belle qualité, aux meilleurs prix !

Palais des Sports de Gerland
350 avenue Jean Jaures - 69007 Lyon
- Samedi 17 novembre de 9h00 à 18h00
- Dimanche 18 novembre de 10h00 à 18h00

Vous trouverez des tracts à détacher concernant cette manifestation aux pages 13 et 14, afin de pouvoir les diffuser très largement auprès de vos proches, amis, voisins...

Déménagement du Bric à Brac Oullins

Mi novembre un nouveaux magasin, beaucoup plus spacieux, devrait ouvrir ses portes à trois rues de l'actuel Bric à Brac (actuellement 4 rue Orcel). **L'équipe a besoin du renfort de nouveaux bénévoles !**

Nouvelle adresse (à partir d'octobre) :
6 rue Pierre Sénard
69600 OULLINS

Jardins au Grand Cœur

L'association des Parcs et Jardins de Rhône-Alpes a organisé en mai dernier une nouvelle édition des Jardins au Grand Cœur.

Une manifestation qui a remporté cette année encore un vif succès, tant auprès des organisateurs qui ont ainsi pu faire partager leurs passions et les visiteurs ayant découvert plantations, petits et grands jardins, parcs remarquables voir centaines parfois...

L'intégralité des sommes collectées, s'élèvent cette année à 3.810 euros. Elles seront reversées au Foyer Notre-Dame des Sans-Abri. Un grand bravo à tous, et à l'année prochaine !

Courrier des lecteurs

Concernant le dernier appel aux dons, nous recevons de nombreuses lettres de nos fidèles donateurs. Voici quelques extraits qui reflètent l'esprit général des bienfaiteurs du Foyer :

M. M. L. à Strasbourg :

« Choqué d'avoir reçu en 2006 environ 152 lettres de la part d'associations qui me demandaient de faire un don, choqué par le gaspillage d'argent, je reste par contre très vigilant sur votre action et l'utilisation des dons et surtout le poste de vos frais de gestion.

Puisque vous faites l'effort d'écouter vos donateurs et de limiter vos demandes, j'ai le plaisir de vous renouveler ma confiance en vous envoyant le chèque ci-joint.»

M. J. à Ste-Foy lès Lyon :

« Je vous remercie d'avoir précisé, dans votre lettre du 26 mai que vous aviez une baisse de 12 % de dons, en soulignant qu'on oubliait peut-être ce qui ressort de la région lyonnaise. On est tellement sollicité par les demandes de Paris qu'on en oublie d'aider les organismes de solidarité de Lyon.»

Recherche bénévoles

Septembre, voici venu le temps de la rentrée, et de la traditionnelle recherche de bénévoles. De nombreux postes restent à pourvoir dans les différents services de l'association : Emploi-formation, Soutien scolaire, Bric à Brac, Pôle famille, Accueils de jour, Accueil de nuit, animation, communication, secrétariat...

Que vous soyez en activité, étudiants, à la retraite, sans profession... le Foyer vous attend !

Tous les profils nous intéressent, que vous disposiez de peu de temps, en journée, en soirée, le week-end, que vous ayez envie de vous investir plus en profondeur dans une action en faveur des plus jeunes, des plus âgés, des personnes en insertion ou à la recherche d'un emploi, à Lyon, comme à Villefranche sur Saône, Villeurbanne, Villette d'Anthon, etc.

L'équipe du Pôle bénévole vous accueillera, et vous aidera à trouver un bénévolat « à votre mesure ».

Tél. standard : 04 72 76 73 53
Mail : benevolat.fnds@wanadoo.fr

L'été de l'Insertion

Le tournoi de pétanque du Nouveau Monde

Comment passer d'usager, à organisateur d'une manifestation ? Tout simplement, en organisant le grand concours de pétanque du Service Insertion.

Ainsi, ce 23 juin 2007, des anciens Passagers devenus Employés en Insertion, ont organisé ce concours, qui a accueilli plus de soixante personnes. Les équipes de boulistes, qu'ils soient usagers du Foyer, Employés en Insertion ou résidents Lyonnais se sont affrontés sur la place Jean Jaurès, dans la bonne humeur, favorisant les échanges, et les rires !

L'équipe du Nouveau Monde vous attend nombreux pour la prochaine fois !

Vacances d'été (photo de couverture)

« La balade avec les ânes c'est un truc super bien », « la visite de la grotte ??? C'était énorme !!!! ». « A quand la prochaine descente de l'Ardèche ? »

Les Employés en Insertion du Foyer Notre-Dame des Sans-Abri ont pu profiter de quelques jours de vacances bien méritées !

Ainsi Thierry, Robert, Bernard, et quelques autres collègues, se sont retrouvés au cœur de l'Ardèche dans un camping. Au programme, visite des Gorges de l'Ardèche en canoë, balade sous le soleil, ou sous terre, promenade avec un âne, bref, de quoi garder plein de bons souvenirs de cette petite semaine loin des préoccupations quotidiennes.

Carnet

• Monsieur **Gilles BALOUZAT**, Passager du Centre Gabriel Rosset, à l'âge de 61 ans.

• Monsieur **Fabrice BONNEFOND**, Passager bien connu du Centre Gabriel Rosset et du Pôle d'Accompagnement Renforcé, à l'âge de 43 ans.

A l'occasion de son décès, une bénévole a écrit : « Il nous manquera beaucoup ce Fabrice... Je l'aimais bien lui et son bel appétit ! Il n'était jamais rassasié. Pauvre gars. »

• Monsieur **André CARRE**, Passager du Centre Gabriel Rosset, à l'âge de 62 ans.

• Monsieur **Albert COUVELAIRE**, Passager du Centre Gabriel Rosset, à l'âge de 71 ans.

• Monsieur **François GAMET**, Passager du Centre Gabriel Rosset, à l'âge de 56 ans.

• Monsieur **Aralar KATCHA DOUROV**, ancien Passager des lits de repos, à l'âge de 46 ans.

• Monsieur **Gilles MAZOYER**, Passager du Centre Gabriel Rosset, à l'âge de 54 ans.

• Monsieur **Georges PERRET**, est décédé le 2 juillet. Ancien Maire de la Commune de Tassin la Demi-Lune (entre autre), il était fortement investi comme bénévole depuis deux ans au rayon « Meuble » du Bric à Brac de Vaise.

• Madame **Marie-Claude STEINMETZ** nous a quittés à l'âge de 47 ans. Bénévole au Foyer, elle oeuvrait toujours avec le sourire au Bric à Brac de Vaise, son « havre de repos moral ».

Aux familles et amis de tous ces défunts, le Foyer adresse ses très sincères condoléances.



Photo Jean-Philippe Ksiazek

Réflexion stratégique du Foyer

I - Ethique et Mission

Le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri oeuvrant dans un contexte en constante mutation, a tenu à réaffirmer sa politique en matière de lutte contre l'exclusion.

Pour ce faire, il a reprecisé son éthique et ses missions pour les années à venir.

Le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri exerce son action dans un secteur d'activité en profonde mutation, tant à cause d'un contexte législatif et réglementaire en constante complexification que par une évolution des populations qu'il accueille et accompagne.

Afin d'affirmer les principes devant guider l'action de l'association à court et moyen terme, il convenait au préalable de réaffirmer à la fois la mission générale du Foyer et l'éthique auquel se référer.

L'éthique du Foyer

C'est à l'occasion d'une réunion du Comité de Pradines, en février 2007, approuvée par le Conseil d'Administration le 26 juin 2007, qu'a été reprecisée l'éthique de l'association :

■ Le Foyer croit dans l'égale dignité de tous les hommes, il défend et promeut la dignité et l'autonomie de chaque personne.

■ Il est ouvert à toute personne, quelle que soit son appartenance confessionnelle ou philosophique. Il doit contribuer à remettre debout ceux qui ont été cassés tout en ne renonçant pas à être

exigeant à leur égard. Il défend les liens familiaux et les liens relationnels.

■ L'action du Foyer est inspirée par l'esprit de Charité. Il est une «école de la vie», au service des exclus, dans cet esprit de charité,

■ Le Foyer est fier de ses racines chrétiennes. L'appellation « Notre-Dame » n'a pas à être mise sous le boisseau. L'association a des relations structurelles avec le Diocèse, sans être mouvement d'Eglise.

■ Le Foyer doit conserver sa capacité à s'indigner et à intervenir dans l'esprit initié par le fondateur, référence de son action,

■ Bénévoles et salariés doivent travailler ensemble dans la convivialité et la complémentarité au service des usagers, en partageant la même éthique.

- Le bénévole offre sa disponibilité. Il met sa compétence au service de l'association pour assurer la tâche qui lui a été assignée, dans le respect de la charte.

- Le salarié assure la permanence du service de l'association aux usagers, avec tout son professionnalisme.

■ Toutes les actions menées et les moyens engagés n'ont qu'une finalité : la mission du Foyer.

■ Le Foyer assure l'accueil et l'accompagnement avec compétence et professionnalisme, caractérisés par le respect de la dignité de la personne.



■ Le Foyer, compte tenu de l'origine de ses ressources, a un devoir de rigueur et de transparence. Sa communication est tout entière au service de sa mission et de la formation de l'ensemble de ses membres.

La Mission du Foyer

Fondée sur ces principes, la mission de l'association se décline comme suit :

- Accueillir les populations les plus fragiles.
- Mettre en œuvre au quotidien l'inconditionnalité de l'accueil.
- Affirmer un mode d'accompagnement spécifique et global (emploi, formation, logement, santé, administratif, financier, éducation, liens familiaux...), caractérisé par le respect de la dignité de la personne.
- Etre capable, dans les meilleurs délais, de répondre aux situations d'urgence, relevant de ses compétences.
- Porter à la connaissance du public les problématiques et les difficultés particulières des populations qu'il accueille.
- Etre, dans la région lyonnaise, l'intervenant principal et incontournable de la grande exclusion tant pour les personnes isolées que pour les familles. La mission se décline à partir des actions d'accueil, d'hébergement, d'accompagnement et d'insertion.
- Etre reconnu par notre action spécifique, à l'intérieur d'un réseau et dans la subsidiarité. Travailler en complémentarité avec les autres acteurs de la lutte contre l'exclusion.

■ Devenir l'Observatoire de la précarité sur la région Rhône-Alpes, compte tenu du positionnement du Foyer.

■ Affirmer et développer l'engagement privé, aux côtés de ce qui relève de la responsabilité des pouvoirs publics.

■ Sensibiliser et former le public à la pratique de la solidarité.

Elle s'articule autour de quatre axes d'intervention auprès de ses usagers :

Accueillir Héberger Accompagner Insérer

(A suivre)

Héberger au lieu de Loger

Lors des réflexions sur les activités du Foyer, le Conseil d'Administration a souhaité modifier le slogan en transformant le terme «Loger» en «Héberger».

L'action du Foyer est axée, outre l'accueil, l'accompagnement et l'insertion, sur l'hébergement qu'il soit d'urgence ou d'insertion.

Le logement demeurant l'aboutissement de la prise en charge des populations accueillies par l'association.



Vacances Familiales pour des familles en difficulté

*Chaque année,
le Foyer
Notre-Dame des
Sans-Abri permet
à des familles en
grande difficulté
de partir en
vacance en
Famille.*

*Cette année,
208 personnes
ont bénéficié de
ces séjours.*

Au vu du succès remporté par le séjour au VVF (Village Vacances Familles) « Les Tamaris », à La Grande Motte en 2003, le Foyer a décidé d'y retourner cet été du 7 juillet au 4 août. Ainsi, 46 familles (22 monoparentales), dont la moitié issue de la SA d'HLM Gabriel Rosset, ont pu en profiter. Un travail en partenariat avec les centres sociaux, les municipalités, les Maisons du Rhône, les associations, etc. a permis d'ouvrir les séjours à des familles extérieures.

Les objectifs de ces vacances familiales sont de faciliter le travail d'intégration des familles, de favoriser l'émergence de liens sociaux, d'aider les adultes dans leur rôle parental, sans oublier bien sûr, de faire découvrir aux familles d'autres horizons, leur permettant de s'ouvrir sur l'extérieur.

Pour que les familles puissent profiter de ces vacances, un long travail en amont a été effectué par l'équipe d'animation du Pôle Famille : motiver les familles, les aider à définir un budget, être prévoyant et réactif jusqu'au dernier moment ! Il a fallu prendre en compte l'hésitation de certaines familles, les désistements, les changements d'avis...

Arrivées à destination, les familles ont rejoint leur bungalow, et découvert, ou redécouvert pour les

chanceux déjà venus en 2003, leur lieu de villégiature. Après une visite du site, les familles ont fait un petit tour à la plage, pour identifier le lieu, et l'itinéraire. Quel plaisir de voir les petits et grands, qui s'émerveillent devant la mer, courant sur le sable, extériorisant leur joie d'être au bord de l'eau, loin de la ville, loin du quartier !

Le beau temps aidant, les journées ont été ponctuées de baignades, à la piscine ou à la plage. Chaque jour, les nombreuses activités ont permis aux familles de s'adonner à l'aquagym, aux jeux de rôle, à la kermesse...

En plus des soirées proposées par le VVF, des animations avaient lieu en centre ville. Les vacanciers ont ainsi assisté à des jeux de lumière, avec feux d'artifice et tours de magie ! Le jeudi et le dimanche, les familles se rendaient au marché pour acheter fruits, légumes et autres produits frais, tout en visitant la ville.

Les animateurs du Foyer Notre-Dame des Sans-Abri ont eu pour mission d'orienter les familles vers les animations diverses proposées par le VVF, de les amener à inscrire leurs enfants aux activités, de les renseigner sur les horaires de bus, les jours de marché, les soirées à thème, les spectacles pour enfants..., et de les aider dans leur gestion du quotidien. Ils ont également contribué à développer les relations des familles participantes entre elles ou avec les autres vacanciers du site. Ils ont également dû veiller à faire respecter le règlement intérieur de VVF, tout en restant sans cesse disponibles et à l'écoute des familles.

Les trois séjours se sont bien déroulés, permettant à chaque participant d'en profiter, et de garder de bons souvenirs de ses vacances.

Il y eut des temps forts tout au long des séjours ; des liens se sont renforcés entre des enfants et leurs parents, et certains moments ont eu un écho particulier.

C'est le cas de la famille T. – logeant dans une antenne familiale du Foyer - qui a découvert la mer pour la première fois grâce à ce voyage. Les parents comme les 10 enfants n'avaient jamais eu l'occasion, auparavant, d'aller au bord de l'eau. Ils ont donc su apprécier leurs vacances, faisant preuve d'une très grande autonomie, et investissant la plage comme la piscine ou les terrains de jeux, sans oublier les soirées au VVF.

De même, ce séjour a permis à un couple de faire une mise au point. Parce que toutes les femmes pouvaient profiter de la piscine sauf elle, Mme A-S, a pu les prendre en exemple pour faire prendre conscience à son mari de ses exigences difficiles - lui qui refusait que sa femme porte un maillot de bain, même pour aller dans l'eau. Il a alors progressivement compris qu'il ne permettait, en réalité, pas à sa femme de jouir pleinement du séjour, et de ce que proposait un tel cadre. Ainsi, il a su y réfléchir et s'ouvrir un peu plus, en revoyant ses attentes et aspirations à la baisse.

Grâce à la participation financière exceptionnelle du Foyer, un couple arménien et ses trois enfants, logés à la Résidence Le Bordeaux, ont bénéficié du séjour. Ils n'étaient pas partis en vacances depuis des années. Quel n'a pas été leur bonheur de quitter enfin leur chambre pour un bungalow, et de se retrouver pour la première fois seuls, en famille. Ils ont su tirer avantage du séjour, et leur fille a pu progressivement vivre sa vie d'adolescente, en oubliant pour un temps qu'elle est gravement malade.

Et que dire de A., jeune enfant de cinq ans, dont les parents sont sans cesse en conflit, qui a pu partir en vacances, avec son père, loin des tensions quotidiennes. Pendant 10 jours, il s'est retrouvé à l'abri des disputes et autres problèmes de couple qui ponctuent sa vie.

Une maman, dont deux enfants sont confiés à la DDASS, a réussi à obtenir l'autorisation de les emmener avec elle à La Grande Motte, dans le souci du maintien du lien affectif. Le séjour a donc été l'objet de retrouvailles et de

temps privilégiés entre une mère et ses enfants.

L'une des plus grandes réussites de ce périple à La Grande Motte reste toutefois la participation de J. enfant handicapée physique et mentale de douze ans. Elle est allée à la piscine, a dansé avec son père lors des soirées, s'est amusée avec d'autres enfants... Finalement, elle a pu profiter de ses vacances, comme tout le monde, sans être considérée comme différente du fait de son handicap.

Ces quelques exemples ne sont pas isolés. Nous pourrions en citer d'autres, tout aussi intéressants et révélateurs de la richesse qui résulte des vacances.

A chaque départ, que de tristesse ! D'amertume ! De nostalgie ! Que de pleurs également de la part des ados, qui laissent derrière eux de nouveaux amis, avec qui ils ont échangé coordonnées et promesses : « Je t'écrirai », « On s'appelle »...

Les belles choses ont une fin, les vacances aussi.

Ce qui est sûr, c'est qu'à la rentrée, les enfants pourront eux aussi parler de leurs vacances, et dire à leurs petits camarades qu'ils sont partis cet été, à La Grande Motte.

Vivement l'année prochaine !

**« Le séjour
a été l'objet de
retrouvailles
et de temps
privilégiés
entre
une mère
et ses
enfants. »**



Chronique d'une vie en chambre



Serge est arrivé au Foyer avec un lourd handicap physique, dû à ses excès passés.

Petit à petit, il se remet sur pied.

Résidant dans une chambre au Centre Gabriel Rosset, il se découvre une nouvelle passion : le dessin...

Parmi ses multiples activités, le Centre Gabriel Rosset propose à 28 hommes isolés un hébergement de stabilisation aux 5^{ème} et 6^{ème} étages, en chambres simples ou doubles. Ces chambres sont occupées par des Passagers qui ont transité par l'accueil d'urgence ou par les lits de repos du Foyer. Il s'agit d'un « sas de transition » entre l'hébergement d'urgence et une solution plus pérenne. Ces lieux permettent de préparer l'entrée dans un logement autonome, dans un foyer-logement ou encore une maison de retraite. Le projet est principalement d'y apprendre ou de ré-apprendre à occuper un espace personnel, à l'entretenir mais aussi à vivre en collectivité.

Serge est arrivé au Foyer en mars 2005, sortant d'une hospitalisation et n'ayant aucun lieu pour l'accueillir. Comme souvent, c'est le Foyer qui prend le relais et qui héberge ces personnes le temps de trouver une solution avec elles.

Serge arrive au Foyer avec beaucoup de difficultés notamment physiques. Ses excès lui ont fait perdre l'usage de ses jambes : « J'étais ancré dans le whisky. Quand je levais un bras c'était pour prendre un verre ». Il était alors obligé de se déplacer en fauteuil. Heureusement il est aidé par sa curatelle qui gère son argent et ses papiers.

Au vu de son état de santé, l'équipe du Foyer décide de lui attribuer une place aux lits de repos pour se retaper. Serge en a assez de son passé et de ce qui l'a plongé dans son fauteuil. Il est volontaire et a décidé de se battre pour retrouver l'usage de ses jambes. Kiné, rééducation... : petit à petit les premiers progrès apparaissent, encour-

ragé par l'équipe du Foyer et aidé par les bénévoles ou encore d'autres usagers. Bien entendu, pour rompre avec son passé Serge a du trouver un substitut. Mais que faire?

« Pendant mon séjour aux lits de repos je tournais en rond avec mon fauteuil. Bien sûr il y avait la kiné, les bénévoles mais aussi beaucoup de moments de solitude. Dans ces moments-là on va mal, on est inquiet : Qu'est-ce que je vais devenir ? Est-ce que je vais retourner à la rue ? Quelles solutions je vais trouver ? Est-ce qu'on va m'aider ?

J'étais très angoissé et j'avais très peur d'être rattrapé par mes vieux démons. J'étais en train d'arriver à refaire fonctionner mes jambes et j'avais peur de tout gâcher. Il me fallait quelque chose pour tenir.

A cette époque il y avait un 'cahier de rêves' aux lits de repos. L'idée c'était de pouvoir noter le matin ce dont on avait rêvé. Et une nuit j'ai rêvé d'un paysage, il m'a semblé que c'était un endroit de la Loire dont je suis originaire. C'est à ce moment là que j'ai pris mon crayon pour dessiner...

Je me suis souvenu de mon enfance en pension. Je n'étais pratiquement jamais chez moi. Dans mes affaires d'école il y avait mon cahier de dessin. J'étais très timide je restais dans mon coin. Je me trimballais avec mon cahier et je dessinais ce que je voyais. Puis j'ai grandi, j'ai fait pas mal de choses et j'ai arrêté de dessiner. Quand j'ai eu fini mon premier croquis je me suis aperçu que

cela m'avait fait du bien. Alors j'ai pensé à la peinture. (...)

J'ai fait mon bonhomme de chemin. J'ai sollicité ma curatrice pour l'achat du matériel et elle a été d'accord. J'ai commencé à peindre seul mais la peinture c'était aussi pour connaître des gens à l'extérieur ! Alors j'ai pris des cours pour apprendre le mélange des couleurs, les perspectives. Avec la peinture j'ai appris à progresser, à faire mieux ; ça m'a aidé pour ma rééducation. »

Effectivement Serge a progressé. A force d'acharnement et de courage il est enfin sorti de son fauteuil et se déplace désormais avec une canne. Au moment de sa sortie des Lits de Repos, l'équipe décide de lui proposer une chambre afin qu'il continue sa rééducation et qu'il puisse avoir un espace personnel. Sa chambre sera également un lieu pour pouvoir continuer de peindre.

D'une nature réservée, Serge est intarissable lorsqu'il s'agit de parler de ce qu'il nomme « *sa passion* », il a les yeux qui brillent quand il parle de la peinture.

« La peinture c'est un travail d'observation. Une rose, par exemple, c'est beau de loin mais quand on regarde de plus près c'est encore plus magnifique. La peinture apprend à voir les petites choses qui sont pourtant très belles mais que l'on ne voit pas. Fignoler une peinture, mélanger les couleurs, ce sont des détails qui ont de l'importance pour moi. Là je travaille les perspectives dans mes cours : la peinture c'est plein de petits trucs à savoir, c'est passionnant.(...) »

Quand j'ai eu fini ma première toile je ne savais pas si c'était bien. Le peintre qui me donnait les cours m'a dit que c'était normal, le stress du peintre c'est le doute. On ne sait jamais si on a fait quelque chose de réussi. En tout cas ça m'a plu et je n'ai eu que des messages d'encouragement. La peinture c'est un soutien énorme. Quand je

peins, je ne suis plus au Foyer : je suis à l'endroit que je peins. C'est pour ça que j'aime les paysages, je m'évade avec ça. Je peins aussi ce que j'aurais aimé avoir. (...)

Et ça m'aide à attendre, à patienter le temps que mon projet aboutisse (Serge attend une proposition de logement social adapté à son handicap).

(...) Et puis ça apporte de la reconnaissance. Des salariés du Foyer montent voir mes peintures dans ma chambre. Certains m'ont apporté des sujets à peindre, des photos. Quelque part je remercie certaines personnes à travers ma peinture. Aujourd'hui ce sont tous les conseils que l'on m'a donnés que j'essaie d'appliquer et si possible de faire passer aux autres Passagers du Foyer pour qu'eux aussi réussissent peut être à s'en sortir... »

« En partant du bas on peut très bien remonter »

Voilà donc le témoignage de Serge. Il a accepté cette publication pour que d'autres s'inspirent de son exemple. C'est aussi pour témoigner de la vie qui anime les chambres du Foyer, véritables tremplins vers un avenir plus serein.

L'investissement de Serge lui a permis de surmonter de nombreuses difficultés. Il s'est battu pour retrouver l'usage de ses jambes et il a gagné. C'est aussi un moyen de le féliciter encore une fois pour ses progrès et de l'encourager à persévérer car bientôt les portes de son appartement s'ouvriront à lui. Certains parlent de miracle, mais je crois qu'il a su forcer sa chance et il a réussi. Cet exemple doit nous prouver, si besoin est, qu'il n'y a pas de fatalité et qu'à force de volonté tout arrive. Laissons-lui le dernier mot :

« Les projets aident à s'évader. Créer c'est un moyen d'aboutir, il faut juste se donner les moyens. En partant du bas on peut très bien remonter. »

Hadrien Faivre
Assistant social au Centre Gabriel Rosset





Grande brocante Journées d'Entraide

Palais des Sports de Gerland
au profit du Foyer Notre-Dame des Sans-Abri

17 et 18 novembre 2007

le foyer[®]
Notre-Dame des Sans-Abri



Grande brocante Journées d'Entraide

Palais des Sports de Gerland
au profit du Foyer Notre-Dame des Sans-Abri

17 et 18 novembre 2007

le foyer[®]
Notre-Dame des Sans-Abri

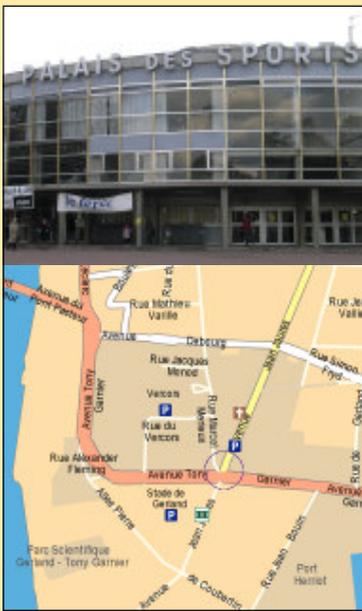


Grande brocante Journées d'Entraide

Palais des Sports de Gerland
au profit du Foyer Notre-Dame des Sans-Abri

17 et 18 novembre 2007

le foyer[®]
Notre-Dame des Sans-Abri



Aidez le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri dans ses actions auprès des plus défavorisés de notre région, en achetant **les plus beaux articles** donnés à notre association, vendus exceptionnellement au **Palais des Sports de Gerland**.

Accès
Parkings à proximité

Métro B - Stade de Gerland
Bus 96 et 32 - Stade de Gerland

Ouverture
le samedi de 9h00 à 18h00
le dimanche de 10h00 à 18h00

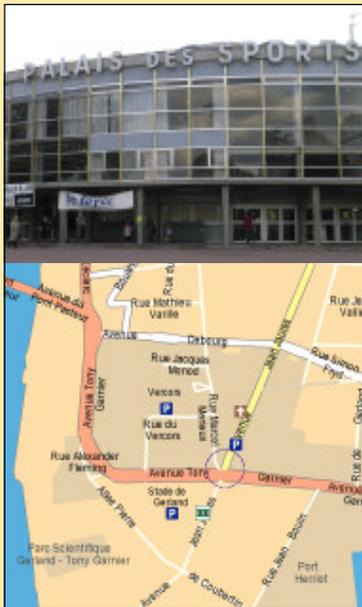
entrée **2 euros** le samedi
entrée gratuite le dimanche

Palais des Sports de Gerland
350, avenue Jean-Jaurès
69007 LYON

Renseignements
04 72 76 73 53

Le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri
3, rue Père Chevrier - 69007 LYON
Association loi 1901 reconnue d'utilité publique
www.fndsa.org

Vêtements, Jouets, Meubles, Brocante, Livres, Tableaux, Dentelles, etc.
de très bonne qualité !



Aidez le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri dans ses actions auprès des plus défavorisés de notre région, en achetant **les plus beaux articles** donnés à notre association, vendus exceptionnellement au **Palais des Sports de Gerland**.

Accès
Parkings à proximité

Métro B - Stade de Gerland
Bus 96 et 32 - Stade de Gerland

Ouverture
le samedi de 9h00 à 18h00
le dimanche de 10h00 à 18h00

entrée **2 euros** le samedi
entrée gratuite le dimanche

Palais des Sports de Gerland
350, avenue Jean-Jaurès
69007 LYON

Renseignements
04 72 76 73 53

Le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri
3, rue Père Chevrier - 69007 LYON
Association loi 1901 reconnue d'utilité publique
www.fndsa.org

Vêtements, Jouets, Meubles, Brocante, Livres, Tableaux, Dentelles, etc.
de très bonne qualité !



Aidez le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri dans ses actions auprès des plus défavorisés de notre région, en achetant **les plus beaux articles** donnés à notre association, vendus exceptionnellement au **Palais des Sports de Gerland**.

Accès
Parkings à proximité

Métro B - Stade de Gerland
Bus 96 et 32 - Stade de Gerland

Ouverture
le samedi de 9h00 à 18h00
le dimanche de 10h00 à 18h00

entrée **2 euros** le samedi
entrée gratuite le dimanche

Palais des Sports de Gerland
350, avenue Jean-Jaurès
69007 LYON

Renseignements
04 72 76 73 53

Le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri
3, rue Père Chevrier - 69007 LYON
Association loi 1901 reconnue d'utilité publique
www.fndsa.org

Vêtements, Jouets, Meubles, Brocante, Livres, Tableaux, Dentelles, etc.
de très bonne qualité !

Questions à ... Joël May

Joël May, directeur de la DDASS du Rhône a accepté de répondre aux questions de l'Arche. Il s'est prêté au jeu de l'interview, recevant le 19 juillet 2007, Alexandre Fredericq directeur du Foyer.

Rôle de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS)

Alexandre Fredericq (AF) : Monsieur May, pouvez-vous définir, pour les lecteurs de l'Arche, pour nos bénévoles, nos donateurs, quel est le rôle de la DDASS et le rôle du Directeur de la DDASS ?

Joël May (JM) : Le rôle de la DDASS et donc de son directeur, porte sur l'organisation des dispositifs de Veille Sociale. Par Veille Sociale nous entendons non seulement l'accueil et l'hébergement d'urgence, mais aussi l'organisation de la chaîne d'insertion de tous ces publics en difficulté. Autrement dit, il ne s'agit pas pour nous, uniquement, d'accueillir et d'organiser le gîte et le couvert, il s'agit également d'organiser les dispositifs permettant le parcours de ces personnes en difficulté. [...]

Sachez aussi qu'aux côtés de la DDASS, d'autres services de l'Etat collaborent à cette action. Nous essayons toujours de mettre en perspective notre rôle principal par rapport à celui des autres services de l'Etat ou des collectivités locales. [...] Mais, bien évidemment, la problématique des personnes en difficulté ne se segmente pas, fort heureusement, en fonction des compétences des différents services de l'Etat. Il y a la chaîne, le parcours - Centres d'Hébergement d'Urgence (CHU), Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), Maison-Relais - il y a la problématique du logement social, pour laquelle nous travaillons avec le SIAL, la DDE, etc. Il faut noter l'évolution relativement importante ces dernières années du dispositif d'urgence, couplé avec l'accueil et l'hébergement des demandeurs d'asile.

Rappelons qu'aujourd'hui, le dispositif de la Veille Sociale stricto-sensu est constitué de près de 1.350 places (+70 % en 3 ans) auxquelles s'ajoutent 1.500 places de C.H.R.S., 184 places en Maison-Relais...

AF : La stratégie de l'Etat semble donc de ne plus être dans le palliatif mais dans l'organisation de chaînage. Votre stratégie se raccroche à une stratégie nationale. Localement, quelle est votre analyse des enjeux ? Comment l'Etat ou la DDASS parviennent à mettre en lien les orientations de

l'Etat, politiques, nationales avec les orientations locales des collectivités territoriales, le Département, la Région et la Ville ?

JM : Lyon et l'agglomération lyonnaise bénéficient d'un atout tout à fait déterminant, celui justement d'un fort partenariat avec les associations et les collectivités territoriales essentiellement. Nous avons à faire à des professionnels, à des associations historiques qui, il faut le souligner, coopèrent très activement à la politique de la Veille Sociale et l'on voit bien que, sur la plupart des options, il y a des consensus, un partenariat organisé. Ce n'est pas le cas partout, dans tous les départements. [...] Toutefois, aujourd'hui, notre stratégie et à la fois les enjeux reposent largement sur la loi instituant le Droit Au Logement Opposable (DALO) et la mise en place du Plan d'Action Renforcé pour les personnes Sans Abri (PARSA), dont l'objectif est de véritablement dépasser le strict accueil d'urgence et de mieux organiser cette chaîne de l'accueil d'urgence vers l'insertion, d'organiser la pérennisation, la stabilisation, les CHRS, les Maison-Relais et le logement social. [...]

Personnellement, je ne crois pas à un grand plan, un grand schéma qui pourrait se passer des opérateurs de terrain. La loi DALO et le PARSA, ne seront effectifs que s'il y a consensus et apports respectifs entre l'Etat et les associations, les collectivités locales, mais aussi une concertation entre les associations elles mêmes.

La Loi du Droit Au Logement Opposable (DALO)

AF : Vous mentionnez les 1.350 places du dispositif Accueil, Hébergement et début d'Insertion se transformant en pérennisation, stabilisation et CHRS. Ne faudrait-il pas, toutefois, 100 à 200 places supplémentaires pour cet hiver ?

JM : Il faudra sûrement des places pour des motifs climatiques cet hiver – je ne parle pas des gymnases réquisitionnés, ça c'est autre chose – pour ne pas laisser des gens dans la rue. Deuxièmement, en terme de perspective, de stratégie, il y a lieu de se poser des questions sur des extensions de places chaque année (+70 % en 3 ans). En même temps, troisièmement, on voit bien que l'on est dans un changement système et qu'il y a peut-être une autre réflexion à avoir. La logique du parcours va s'imposer étant entendu que nous aurons toujours besoin de places d'urgence.

AF : Quel est l'avenir de l'hébergement d'urgence ? A votre avis, quel est le volant de places qu'il faut conserver à cette urgence ?

JM : On a dans notre pays toute une série d'institutions, et, malheureusement, il y aura toujours ce phénomène d'inadéquation : il y aura toujours des personnes qui ne rentrent pas dans nos « cases ». Donc, et je le regrette, on aura toujours nécessité de ces places d'urgence. C'est pour cela que l'on

attend de voir l'effet de la loi DALO, que l'on pourrait résumer hâtivement en « il n'y a plus d'urgence ». Je pense, en tout cas j'espère, que ces besoins d'urgence vont diminuer assez largement. La tendance, c'est très clairement la pérennisation, l'organisation de parcours ; il y a un certain nombre d'institutions qui s'ouvrent aussi par ailleurs à d'autres alternatives, mais malheureusement, soyons pragmatiques, il y'aura toujours besoin de franges d'urgence. La loi DALO tout le monde l'a souhaitée, avec bon sens, c'est évident ! La loi DALO est le fruit d'une évolution politique. Mais c'est vrai que cela demande, que cela nous demande, une nouvelle organisation. Nous sommes chargés, sous l'égide du Préfet, avec le SIAL, avec la DDE, avec d'autres, d'organiser sa pleine opérationnalité.

Le Plan d'Action Renforcé pour les personnes Sans Abri (PARSA)

AF : Est-ce que le PARSA, finalement, ne va pas nous obliger à créer encore plus de places ? Est-ce qu'à force de figer des personnes dans le dispositif, et donc sans doute ralentir les flux, est-ce que le PARSA ne va pas nous obliger et nous obliger à devoir prévoir encore plus de moyens pour créer de nouvelles places. N'y-a-t-il pas un effet paradoxal ?

JM : Il y a l'effet à court terme et l'effet à moyen et long terme : le but du PARSA - cette pérennisation, c'est quand même d'organiser un vrai parcours des personnes. Donc à moyen et long terme, on devrait - sinon c'est à n'y rien comprendre - mieux insérer, avec toute la latitude de ce terme. En même temps, me semble-t-il, nous avons le court terme à gérer. L'impact de tout cela, nous le verrons, progressivement.

Le rôle de la Veille Sociale Téléphonique, le « 115 »

AF : Ce que l'on observe au 115, c'est l'augmentation de la part de demandes de soins, alimentaire, et moins d'hébergement. Et je crois que c'est le grand objectif du 115, que de devenir une plateforme d'informations et pas seulement d'orientation. Il faudrait positionner le 115 au centre même du dispositif comme étant le régulateur et le coordonnateur.

JM : Vous avez tout à fait raison. Faisons un parallèle avec le SAMU, car le 115 c'est l'équivalent du SAMU. Je n'ai plus les pourcentages en tête mais le Samu ne déclenche que minoritairement les SMUR ou les hospitalisations. Le SAMU a une grosse partie de son activité dédiée au conseil et à l'orientation. Et je pense qu'une orientation, un conseil, l'orientation vers l'alimentaire, la santé, constitueront une évolution de la fonction du 115.

La stratégie des associations

AF : Que pensez-vous des stratégies des associations oeuvrant

dans le champ de l'urgence sociale et de l'insertion ?

JM : Je reconnais, mais aussi je souhaite, que les associations aient une stratégie : la stratégie des associations ne doit pas être uniquement la déclinaison de la stratégie de l'Etat. Il y a une spécificité des histoires, des cultures, des stratégies... Mais en même temps, je ne crois pas que chaque association puisse rester dans sa stratégie sans voir la stratégie des autres. A un moment, il est important que les uns se déterminent en terme d'organisation des dispositifs, par rapport au contact des autres... et cela aussi est mon rôle, pour en revenir à votre première question. [...] Dans le cas du PARSA, c'est plus un problème de méthode et d'organisation des dispositifs pour faire en sorte que les stratégies des uns et des autres ne s'opposent pas.

Le statut des associations

AF : Quels rapports la DDASS souhaite-t-elle entretenir avec les associations ? Vous les considérez comme des partenaires, comme des opérateurs, comme les fournisseurs d'un service ou un peu de tout ça ?

JM : Oui un peu de tout ça... Ce sont d'abord des partenaires. Je considère, particulièrement dans le Rhône, qu'elles doivent participer à l'élaboration de la politique départementale. On a fait la Veille Sociale, on a fait le travail sur les accueils de jour, vous avez fait un travail sur l'alimentaire... c'est pas l'Etat qui a dit... faites ceci ou cela ! Il s'agit bien de co-élaboration de la politique départementale. Deux, je le redis, les associations doivent avoir une stratégie, un positionnement. Mais en même temps, trois, ce sont des opérateurs. C'est-à-dire qu'à un moment, l'Etat, sur la base de recueil de projets, charge d'une mission de service public telle ou telle association. [...] Et là, pour le coup, lorsque ces dites missions de service public, sont déléguées, les associations deviennent des opérateurs



Joël May,
Directeur de la DDASS du Rhône

Service public et service privé

AF : A quel moment définissez-vous qu'il s'agit d'une mission de service public ? Pour le Foyer c'est une interrogation permanente : Quand assurons-nous un service public et quand assurons-nous un service privé ? Quelle est la limite ?

JM : Il y a le corps, le tronc commun, des accueils (les accueils d'urgence, les CHRS), que je considère comme une mission de service public. C'est la veine de notre organisation, qui a été définie, encore une fois, en concertation entre l'Etat, le Département et la Ville de Lyon. Je vais être très primaire, mais quand on dit, voilà, il faut 1.350 places, il faut une salle d'accueil d'urgence, et lorsqu'on a élaboré cette organisation, ce dispositif sera mis en oeuvre, je considère que c'est une mission de service public. En même temps, il y a effectivement toute une série d'actions latérales qui peuvent ne pas être dans le tronc. Deuxième chose, il y a le contenu de l'action, la manière

de prise en charge, là je considère, avec les approches, stratégiques voire culturelles différentes, que cela ne relève plus de l'Etat. L'organisation du dispositif, en terme de capacité, en terme de connexion entre les uns et les autres, c'est de notre responsabilité commune. Ensuite comment faire ? Les apports éducatifs, les apports associatifs, ce n'est pas le rôle de l'Etat. Je suis régalien, je n'imagine pas d'autres systèmes. Encore une fois, et nous y revenons toujours, notre rôle, mon rôle est bien de coordonner, de rendre compatible les stratégies particulières des associations avec celle, générale, de l'Etat.

Norme et rigidité – les bénévoles

AF : *On s'aperçoit au Foyer, que tous les services qui sont extrêmement normés n'ont plus de bénévoles. La richesse d'une association réside dans l'implication des bénévoles - et partout où les choses se sont normées, se sont figées, le bénévole n'y trouve plus son compte et ne trouve plus d'intérêt à participer à l'organisation. Le PARSa ne risque-t-il pas de condamner les véritables associations, celles où il y a encore des bénévoles à tous les niveaux de la chaîne ?*

JM : Je crois qu'il ne faut pas confondre norme et rigidité. Ce n'est pas parce que l'on délivre un agrément CHRS, que l'on vous demande d'être rigide. C'est plus son état d'esprit, son mode de fonctionnement, que la nature juridique d'une institution qui en fait sa richesse. L'apport des bénévoles, est indispensable, j'en suis persuadé, dans un certain nombre d'associations, peut être pas dans « le noyau dur » d'un foyer ou d'un CHRS, mais dans toute la périphérie d'un foyer ou d'un CHRS, dans l'accompagnement des populations. Nous rencontrons de telles difficultés à accompagner les gens, lorsqu'ils sont, par exemple, en préparation de sortie d'un foyer ou d'un CHRS : l'éducateur peut le faire et il le fait très bien mais pourquoi se priver à travers des tutorats, par exemple, des accompagnements plus personnalisés, réalisés par des bénévoles ? Je vois tout à fait la place du bénévole. Je suis sûr que vous la voyez aussi. Si dans votre projet du foyer ou du CHRS, vous avez réfléchi entre professionnels et bénévoles, si les choses sont claires, je pense que c'est une vraie richesse.

Le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri

AF : *Et enfin, pour conclure, comment percevez-vous le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri ? Ses points forts, ses points faibles ? Quelle image en avez-vous ?*

JM : Vous savez, j'ai pris mes fonctions courant juin 2003, et ma première visite a été d'aller rencontrer votre président sur place. J'ai été très impressionné par les vraies valeurs et par l'histoire de ce Foyer. Au cours de cette conversation avec Monsieur de Boissieu, l'importance de vos valeurs s'est imposée tout de suite, naturellement. Nous avons parlé des populations et des personnes que vous prenez en charge, mais nous avons aussi parlé de l'esprit d'entreprise du FNDSA, des perspectives. Le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri sait préserver ses vraies valeurs, mais dans le même temps bien épouser la stratégie du futur. C'est un beau mariage de la tradition, des valeurs avec l'esprit d'entreprise, ... Il y a ces trois ingrédients au Foyer Notre-Dame des Sans-Abri.

LOI n°2007-290 du 5 mars 2007, instituant le « DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE » (loi DALO)

Principes généraux (Article 1) :

- Le droit au logement décent et indépendant est garanti pour les personnes résidant régulièrement sur le territoire par deux recours: l'un amiable, l'autre contentieux.
- L'Etat est le garant de ce droit au logement.

Renforcement des dispositions relatives à l'hébergement d'urgence (Articles 2, 3 et 4) :

- Plan départemental d'hébergement d'urgence (sanctions à partir du 01/01/09).
- Fiscalité favorable pour le développement des structures d'hébergement temporaire ou d'urgence.
- **Plan d'Action Renforcé pour les personnes Sans Abri (PARSA)** et le Principe de continuité (19/03/07)

Modalités d'application : Circulaire UHC n° 2007-33 du 4 mai 2007 :

- Commission de médiation.
- Garantie Universelle des Risques Locatifs.

Plan d'Action Renforcé pour les personnes Sans Abri (PARSA)

**CIRCULAIRE DGAS/1A/LCE/ 2007/90 du
19 mars 2007 relative à la mise en oeuvre
d'un principe de continuité dans la prise en
charge des personnes sans abri.**

Objectifs : Amélioration des prises en charge et des dispositifs d'urgence et d'hébergement temporaire.

National : Les moyens mis en oeuvre :

- Principe de continuité des prises en charge.
- Adaptation du dispositif : 27 100 places en solutions pérennes (Stabilisation, CHRS, Maison Relais).
- Extension des horaires d'ouverture dans les centres d'hébergement d'urgence.
- Encouragement des expérimentations.

Département du Rhône :

- Extension des horaires d'ouverture des structures d'hébergement d'urgence (17h00-9h00 et 24h/24 le week-end).
- Renforcement du dispositif de veille sociale.
- Adaptation du dispositif : 145 places Stabilisation ; 131 en CHRS ; 152 en Pérennisation.

Cahier Economique

L'Arche sous L'Arc en Ciel a souhaité pérenniser, au moyen d'un cahier dédié, les ouvertures, déjà réalisées, du contenu rédactionnel vers son environnement économique.

Comme toute action sociale ou humanitaire, la mission du Foyer doit intégrer la dimension économique qu'implique son positionnement dans le paysage social et caritatif.

Ce cahier aura la modeste ambition de prolonger le trait d'union déjà tracé par le Comité des Amis avec les acteurs du monde économique.

Les legs un apport indispensable pour les activités du Foyer



Habilité à recevoir les legs, le Foyer trouve dans cette forme de dons des occasions de renforcer son action de lutte contre l'exclusion

Le rapport moral présenté à la dernière assemblée générale du Foyer Notre-Dame des Sans-Abri relevait « qu'il est important que le Foyer puisse dis-

poser de ressources propres pour pouvoir être réactif dans les réponses à apporter aux personnes qui sont en grande difficulté et pour assurer un meilleur suivi de celles-ci ». Ce constat souligne bien que l'efficacité des actions du Foyer et leur adéquation avec les besoins sont fortement conditionnées par la générosité des donateurs, les subventions représentant 56 % des ressources courantes. Cependant le flux permanent des dons, en plus de la quête sur la voie publique et de l'opération « Les Arbres de la Solidarité » (Voir par ailleurs) ne permet pas toujours d'accroître sensiblement la capacité d'action du Foyer dans les domaines nécessitant de lourds investissements. L'association a donc un impérieux besoin de trouver des ressources supplémentaires pour assumer sa mission.

C'est la raison essentielle pour laquelle le Foyer aimerait voir se réduire le fossé qui le sépare de certaines grandes causes médiatisées dans le domaine de la collecte des fonds, notamment par le biais de dons importants. Pour apporter un soutien exceptionnel au Foyer, les donateurs disposent d'un éventail de possibilités, tels le don libre ou la donation par acte notarié. Ils ont aussi la solution d'organiser leur succession de manière à ce que tout ou partie de leurs biens soit transmis à l'association par le biais d'un legs. A cet égard, il semble important de rappeler que, comme toute association reconnue d'utilité publique, le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri est habilité à recevoir les legs en exonération totale des droits de succession.

Au cours des dernières années, certains généreux donateurs ont saisi cette opportunité. Ainsi, c'est grâce à un legs de terrains qu'a pu être acquis, dans le 2ème arrondissement de Lyon, l'Hôtel de Bordeaux, devenu la Résidence Le Bordeaux, vouée à l'hébergement d'insertion de familles, de jeunes en insertion et d'hommes « vieillissants ». Ce legs avait apporté 3,5 millions de Francs (530.000 euros environ) dans les actifs de l'association. C'est à la suite d'un legs qu'a pu être acquis et aménagé le bâtiment de 400 mètres carrés où est installée la cuisine centrale, atelier d'inser-

tion du Foyer. Enfin, un legs plus récent comportant des liquidités, une propriété, trois appartements, un garage et des terres agricoles, est en cours de réalisation. Il permettra de financer de nouveaux projets.

Testament obligatoire

La décision de léguer des biens à une association résulte d'une décision mûrement réfléchie qui traduit la volonté de favoriser une ou plusieurs œuvres dont l'action correspond à ses convictions philosophiques, religieuses ou humanitaires. Quoi qu'il en soit du choix du ou des bénéficiaires, cette décision passe obligatoirement par la rédaction d'un testament. Du seul fait que celle-ci doit respecter certaines règles précises, sous peine de voir le document contesté ou invalidé, on ne saurait trop recommander le recours aux conseils de son notaire. Nous nous bornerons ici à souligner deux aspects où se situent parfois les freins psychologiques au legs à une association. (1)

Premièrement, il faut savoir que le legs à une oeuvre d'utilité publique n'est pas réservé aux donateurs sans héritiers ou sans famille. S'il n'y a pas d'héritiers réservataires (enfants, petits-enfants seulement par représentation, conjoints en l'absence de descendance), le donateur est libre de disposer de ses biens. S'il en existe, la loi bloque en leur faveur une part dite « réserve » (qui dépend du lien de parenté et du nombre d'héritiers) : le donateur dispose alors de la « quotité disponible » (exemples : la moitié de la succession s'il y a un enfant, un tiers pour deux enfants et un quart pour trois et plus)

En second lieu, les formes de legs existantes laissent différentes possibilités. Selon la situation et la volonté du donateur, le legs sera dit « particulier », s'il concerne un bien précis (contenu d'un coffre, maison, liquidités), généralement pris sur la quotité disponible. Ou « universel » s'il concerne la totalité des biens sans distinction. L'association bénéficiaire sera alors instituée « légataire universel ». Me Jean-Pascal Roux, notaire, souligne en outre qu'une forme tend à se développer : le legs « universel conjoint » qui institue plusieurs personnes et/ou associations légataires universels, conjointement et indivisément par moitié, quart, tiers, etc. Certains donateurs souhaitent en effet favoriser des associations différentes selon leurs centres d'intérêt ou leurs convictions.

L'association bénéficiaire doit aussi respecter des procédures bien établies pour que le legs arrive à destination. Chargé du suivi des legs au Foyer Notre-Dame des Sans-Abri, Maurice Chesné, détaille les étapes conduisant du premier courrier du notaire informant de l'existence du testament à la certification de l'inscription du legs dans les comptes par les commissaires aux comptes après par-

« Le produit est obligatoirement destiné aux investissements si le legs est important, les legs plus petits et moyens étant affectés au fonctionnement »

tion de l'arrêté préfectoral l'entérinant, en passant par l'examen attentif de l'actif et du passif de la succession et l'acceptation du legs par le Conseil d'administration du Foyer. Un processus qui peut prendre des mois, voire des années lorsqu'il est décidé d'aliéner des biens légués.

Maurice Chesné tient à préciser aussi que, par déontologie, le Foyer attache la plus grande importance au respect de tout ce qui est donné. Par ailleurs, dans le cas d'un legs d'habitation, les objets à valeur sentimentale reviennent naturellement aux membres de la famille, cette bienveillance leur permettant aussi de garder certains biens constitutifs du legs mais à des conditions « ne lézant pas le Foyer ». Enfin Maurice Chesné rappelle la politique constante quant à la destination des legs : « Le produit est obligatoirement destiné aux investissements si le legs est important, les legs plus petits et moyens étant affectés au fonctionnement ». Ce qui confirme que l'apport des legs est fondamental pour le développement des moyens du Foyer dans sa lutte contre l'exclusion.

Robert PIERRON

(1) Une brochure est disponible au Foyer pour toute personne intéressée.

Les principales précautions à prendre

- Enoncer clairement ses dernières volontés, dater et signer le testament.
- Veiller à ce qu'il soit retrouvé rapidement, en le déposant ou en le rédigeant chez le notaire qui le fera enregistrer au Fichier des Dernières Volontés ; à défaut, le confier ou en indiquer la localisation à une personne de confiance.
- Ne pas hésiter à en envoyer une copie à l'association bénéficiaire.
- Eviter les indications trop strictes de conditions, de destination ou d'utilisation des biens qui créent des contraintes très lourdes, voire impossibles à gérer. En revanche la condition d'entretien de la tombe par le bénéficiaire est courante.
- En cas de difficulté à organiser la succession ou à rédiger son testament, consulter son notaire.

Les Arbres de la Solidarité

Prêts pour la campagne 2007

Une nouvelle campagne « Les Arbres de la Solidarité » va être lancée cet automne auprès des acteurs économiques.

Chaque année au déclin de l'été et à l'approche des premiers froids démarre l'opération « Les Arbres de la Solidarité » pour une franche accélération début novembre. Après trois années, cette opération a trouvé sa place dans la vie du Foyer comme dans le paysage lyonnais. Rappelons que l'opération « Les Arbres de la Solidarité » a été voulue et initiée par le Comité des Amis du Foyer, animé longtemps par Alain Mérieux et dirigé aujourd'hui par Roger Caille avec une équipe d'anciens dirigeants économiques. Elle a bénéficié dès l'origine du soutien de l'Association des Maires du Rhône, du Conseil général, du Grand-Lyon et de la Ville de Lyon.

Cette opération de mécénat, qui vise à collecter des fonds pour le Foyer à travers le parrainage d'arbres plantés dans les parcs et espaces verts de la Ville, du Grand Lyon et du Département du Rhône, s'adresse en priorité aux acteurs du monde économique (entreprises et professions libérales), les souscriptions bénéficiant de la fiscalité applicable aux dons aux organismes et associations reconnus d'utilité publique au rang desquels figure le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri. Ainsi grâce à la réduction d'impôt, la souscription d'un arbre à 1.000 euros revient en fait à 400 euros pour une entreprise en société et à 296,08 euros pour les professionnels exerçant en statut indépendant ou libéral. (1)

Avec un total collecté de 347.000 euros, le produit du millésime 2006 s'est avéré légèrement inférieur à celui des deux précédents, en raison principalement de l'impossibilité de mettre en place la manifestation habituelle au Casino Le Lyon Vert à Charbonnières. Dans ces conditions, il faut considérer la souscription totale de près de 350 arbres comme « relativement satisfaisante » indique Denis Trossat, qui coordonne l'opération. Fait positif à souligner : d'année en année se confirme le soutien de près d'une centaine d'entreprises qui, à elles seules, ont parrainé plus de la moitié des 350 arbres de 2006.

Il est ainsi acquis que le Comité des Amis entend poursuivre une action qui a récolté près de 1,1 million d'euros en trois ans pour faire vivre des activités tournées vers les exclus et considérées comme essentielles, mais qui ne sont pas (ou très peu) subventionnées.

Globalement la campagne 2007 se déroulera sur les mêmes principes que les précédentes. Cependant, afin de s'adapter aux comportements des grandes entreprises, il sera mis en place une for-

mule inédite de « Partenariat Missions Entreprises ». Celle-ci s'adressera à celles qui souhaitent s'engager pour quelques années au profit d'activités déterminées du Foyer. Par exemple, une entreprise pourrait passer un contrat portant sur 10 arbres en trois ans pour soutenir l'insertion. Autre innovation : une coopération étroite va être établie avec une Ecole, dont une promotion prendra en charge le déroulement de l'opération auprès des entreprises.

Enfin, la manifestation au Casino Le Lion Vert est à nouveau programmée, pour le début de l'année 2008, en partenariat avec le MEDEF départemental du Rhône. On y espère une intervention de Claude Bebear, président du Conseil de surveillance du Groupe AXA et fondateur de l'Institut du Mécénat de Solidarité à vocation humanitaire et sociale.

R.P

(1) Réduction d'impôt de 60% du montant du don dans la limite de 5 pour 1.000 du chiffre d'affaires pour les sociétés.

Pour les professionnels de statut indépendant ou libéral, la réduction est de 75 % dans la limite de 488 euros et 66 % au-delà, dans la limite de 20 % du revenu imposable. L'excédent est reportable sur les cinq années suivantes.

Contacts :

Corinne CHAINE : Tél. 04 72 76 73 61
E-mail : arbres.fnds@wanadoo.fr

Sébastien GUTH : Tél. 04 72 76 73 54
E-mail : communication.fnds@wanadoo.fr

L'affectation des sommes collectées en 2006

1. Pôle d'Accompagnement Renforcé : suivi et accompagnement d'une vingtaine d'hommes déstructurés ou en fin de vie (88.431 euros).
2. Activités d'insertion Nouveau Monde : animation des loisirs et des temps libres des employés en insertion (76.121 euros).
3. Accueil de jour La Main Tendue : accueil d'environ 60 personnes par jour à Villefranche-sur-Saône (46.198 euros).
4. Accueil de jour La Rencontre : accueil d'environ 50 personnes par jour à la Croix-Rousse (54.378 euros).
5. Accueil de jour Saint-Vincent : Accueil d'environ 90 personnes par jour à Saint-Paul dans le Vieux-Lyon (25.359 euros).
6. Provision pour la création d'une Résidence d'accueil spécialisé (36.513 euros).

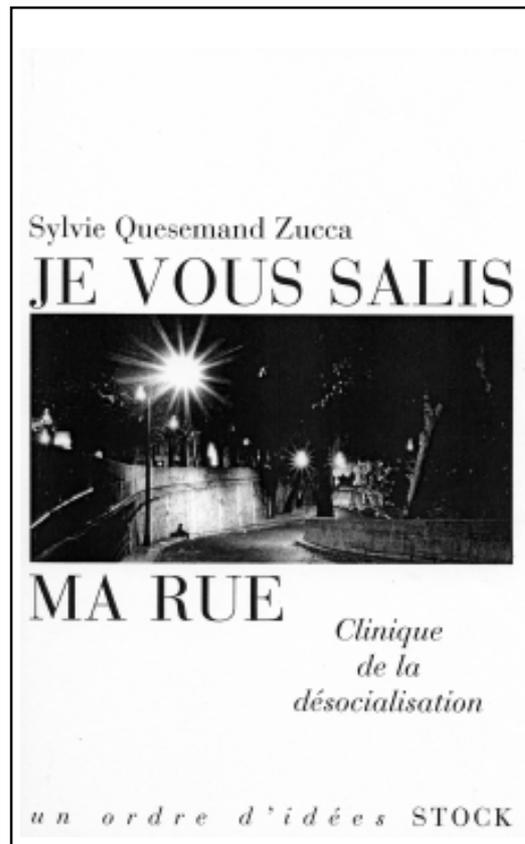
Sylvie Quesemand Zucca

« Je vous salis ma rue »

Clinique de la désocialisation

Éditions Stock, 2007, 192 pages, 17 euros

*Médecin
Psychiatre,
partageant ses
activités entre
son cabinet et
le Samu Social
de Paris,
l'auteure
analyse les
effets, dans la
durée, de la vie
des individus
sans abri.*



Ainsi que le dit la préface, « ce livre qui porte le titre atroce par sa contrepèterie de Jacques Prévert indique que l'homme devient non seulement objet mais détrit ».

L'auteure est médecin psychiatre, partageant ses activités entre son cabinet et le Samu social de Paris.

Elle appartient à l'équipe mobile du Réseau Souffrances et Précarité, basée à l'Hôpital Esquirol. « Elle se déplace vers des personnes signalées dans la rue ou les centres d'hébergement par les travailleurs sociaux, les médecins, les infirmiers de ces structures et des maraudes du Samu social ». Ce qui caractérise ce livre, c'est l'importance attachée au mental des exclus et les conséquences qu'en tire l'auteure pour l'organisation des soins.

Il comporte six parties : « **Dehors en attendant demain** » est une présentation de l'exclusion ; puis « **Figures de la rue** » présente les différents types

d'exclus ; « **L'asphalte** » décrit la vie dans la rue ; « **L'identité éclatée** » évoque la dissolution de la personne à la rue ; « **Le non-sens** » montre les violences et les différents seuils de la chute et la sixième partie, « **Folies à la rue, folies de la rue** » est consacrée à la psychiatrie dans la rue.

Le livre est très intéressant, très vivant par les descriptions faites des personnes rencontrées, les paroles et les écrits présentés. Il ne s'agit pas seulement de diagnostics scientifiques mais de témoignages avec la parole des intéressés. C'est pourquoi il apporte quelque chose de nouveau qui nous permet de saisir sur le vif les problèmes rencontrés par des personnes en situation d'exclusion.

Situations très diverses : les jeunes, les sans-papiers, les femmes, les chômeurs et les travailleurs pauvres, les anciens enfants institutionnalisés, les personnes âgées, les malades mentaux chroniques à la rue, les malades.

Puis elle examine le problème de « *L'asphaltisation* », c'est-à-dire l'enracinement progressif à même le sol de personnes désocialisées qui peuvent même refuser une prise en charge. Elles n'ont plus la notion du temps, ont perdu celle du mouvement. De grands exclus ont des lésions corporelles graves, la douleur n'est plus perçue, le « lien de l'humain à son propre corps s'estompe à son tour ».

Le chapitre « *Les géographies de l'exclusion* » traite de la manière dont les sans-abri utilisent la ville, déterminant leur territoire, non sans luttes avec les riverains, et entre eux ; et aussi du refus d'hébergement.

La quatrième partie, « *L'identité éclatée* », particulièrement intéressante, montre l'importance de la honte, « la conscience du regard... de l'autre sur soi ». « L'obligation de recourir à l'appui de ses semblables et des services d'action sociale » est une épreuve vécue comme une disqualification sociale. « La honte est un signe avant-coureur fondamental d'auto-exclusion ».

Sous le titre de « *Sans filiation fixe* », l'auteur examine la perte de repères familiaux, la coupure avec les amis et les proches, et pense que c'est un problème à travailler pour le secours à apporter au « clodo » de la famille. Elle note que pour ceux qui ont perdu leurs repères, la vie est vide, il y a impossibilité de se projeter dans l'avenir.

Dans le chapitre « *Violences* » (5^e partie, « *Le non sens* »), elle évoque toutes les formes d'agression depuis celle des cafards sur le corps, celle du froid, des hébergés, des suicidaires, celle aussi des institutions... et insiste sur le temps nécessaire en soins, en suivi pour sortir de cet état.

Elle montre les difficultés des travailleurs sociaux pour assurer ces soins dans le système d'aide ac-

tuel, rattachement pratique, ponctuel, sans perspective, avec l'emploi d'un nouveau langage, celui du management et préconise « un véritable contrat social à l'échelle de la société ».

« *Le franchissement des seuils* », passage d'un monde à l'autre dans un sens ou l'autre (de l'exclusion du monde du travail à la rue, et le retour) nécessite « un accompagnement personnalisé », qui devrait associer les « professionnels de l'exclusion » à des partenaires du monde du travail et un « échange social » pour aider l'autre à exister au monde.

Un autre problème rencontré par les intervenants est celui des « Folies de la rue » : elle donne l'exemple d'un amnésique, qui existe sans passé, sans présent, sans futur. Il a perdu la représentation du corps social et la certitude de l'existence de son propre corps. D'où le risque d'alcoolisation, parfois de suicide. L'auteure insiste sur la diversité des situations des personnes vivant dans la rue et les dangers d'une classification sommaire. Elle précise que des structures se sont mises en place pour lutter contre les processus d'isolement social.

Après avoir posé la question « Est-ce la rue qui rend fou ou la folie qui mène à la rue ? » et montré les incertitudes des intervenants sur ce comportement, l'auteur livre sa réflexion sur « *La psychiatrie hier et aujourd'hui* ». Après avoir évoqué la conception du « secteur psychiatrique » dans les années antérieures à 1980, elle aborde l'évolution récente de la psychiatrie, avec les différentes voies

(universitaire, recherche publique, libérale), les différentes branches (psychanalytique, comportementaliste, chimiothérapique), cependant que l'organisation des soins devait faire face aux problèmes de gestion et aux difficultés rencontrées par les psychiatres : « le métier de soignant est devenu plus dur. Il y a eu déplacement du champ psychiatrique vers le champ social de toute une population de malades. »

Sous l'intitulé « La psychiatrie vue de la rue » l'auteure constate, évoquant les « visites de rue », les difficultés de définir le soin approprié et de le faire accepter par l'intéressé et parfois par l'hôpital. « La psychiatrie dans la rue est une psychiatrie qui tente d'éviter une ségrégation totale du sujet, coupé de toute forme de réciprocité dans le rapport au monde et aux institutions de soins ». Elle doit être en liaison avec le travail social, avec les institutions qui accueillent ces malades. Le travail de psychiatrie mobile est un nouveau type de travail qui ne doit pas être une psychiatrie par défaut.

Dans les dernières pages, l'auteure évoque les problèmes rencontrés dans la rue : psychose et désocialisation, violence et prison, dépressions graves et suicides. Elle décrit le travail des intervenants, déplore l'insuffisance des moyens dont disposent les soignants, une certaine inadaptation du système de soins actuel.

Ses dernières réflexions portent sur l'inhumanité de notre monde.

Jean-Louis Rocher

Extraits

« *Même si on sort du chemin SDF, on peut avoir un logement, un travail, on n'est plus SDF, mais ce sera toujours marqué sur le front « Je suis SDF ». C'est ça qui fait mal, c'est le mot !* »

Philippe (P. 104)

« *On a un peu honte parce qu'on sait comment l'autre pense. Il pense qu'un SDF n'a plus rien, qu'il ne peut rien apporter.* »

M.L. (P. 105)

« *La honte c'est principalement le regard des autres et le fait de ne pas réussir dans la société. Hier j'ai vu garçon, il devait avoir une vingtaine d'années, et il m'a dit « T'as qu'à travailler. » J'ose plus prendre le métro parce que j'ai peur d'être jugé, je n'aime pas être jugé.* »

Jean (P. 105)



Le bon pasteur

Voici la retranscription de l'homélie du Père Christian Delorme lors de la messe du Foyer Notre-Dame des Sans-Abri à Fourvière au mois d'avril dernier.

**« Mes brebis entendent ma voix ;
je les connais, et elles me suivent.
Je leur donne la vie éternelle ;
et elles ne périront jamais,
et personne ne les ravira de ma main.
Mon Père, qui me les a données,
est plus grand que tous ;
et personne ne peut les ravir
de la main de mon Père.
Moi et le Père nous sommes un. »**

St JEAN 10,27-30

« Dans l'histoire du peuple de l'Alliance, on remarque que presque tous les grands personnages que Dieu a choisis ont été des bergers, des pasteurs : Abraham, Moïse, David... Jésus, à son tour, va assumer cette fonction de pasteur.

Les premières représentations du Christ que nous connaissons à la fin du II^{ème}, au début du III^{ème} siècle, représentent le Christ en jeune homme portant sur ses épaules un agneau.

La figure du bon pasteur ainsi s'est imposée très vite comme étant la figure la plus proche de ce qu'a été le Christ. Le bon pasteur, c'est celui qui connaît et consacre toute sa vie à ses brebis.

Pouvait-il y avoir, de la part du Christ, une image plus forte que celle-ci ?

Les brebis ont une confiance quasi aveugle dans leur berger. Elles savent que celui-ci ne peut leur vouloir que du bien.

Que faisait Jésus en marchant sur les routes de Galilée, de Judée... sinon rassembler les foules, sinon être attentif à ceux et celles qui venaient à sa rencontre ?

Jésus aurait pu retenir d'autres images ; il a été par bien des aspects aussi le guérisseur, mais cette image apparaît insuffisante, car même si le guérisseur prend soin de ceux dont il s'occupe, il n'a, en revanche, pas cette ambition de les rassembler.

Jésus est le pasteur parce qu'il rassemble, parce qu'il guide et parce qu'il prend soin de chacun. C'est la raison pour laquelle cette image continue de nous parler, parce que chacun se sait brebis fragiles, agneaux apeurés... Nous avons tous besoin des autres, l'homme appartient à une communauté.

Le berger a été l'agneau ; non seulement il a été le guide mais il a aussi été celui qui se donne.

L'image est profondément rassurante, car est-il un animal qui suscite plus de tendresse que l'agneau, qui ne nous effarouche pas, qui ne nous fait pas peur ?

Ces images sont là pour nous rassurer, pour nous donner confiance.

Un berger ne fait pas peur et encore moins un agneau ; le Dieu que nous connaissons, c'est ce Dieu qui s'est donné dans les visages du pasteur.

L'Eglise a choisi, ce dimanche, de nous faire réfléchir à la question des vocations : aux vocations religieuses car il y en a besoin mais aussi à toutes les vocations. Nous sommes appelés depuis notre tendre enfance à être meilleurs ; un enfant ne grandit bien que lorsque son entourage lui dit : « tu peux devenir ceci, cela ; tu es intelligent... ». C'est déjà la vocation. Mais les Chrétiens savent que, par delà ces appels de ceux qui nous aiment, il y a des vocations plus larges qui nous sont proposées : nous sommes tous appelés à mettre nos capacités au service des autres. A la suite du Christ, nous sommes appelés à être pasteur et agneau ; à être berger de nos frères, mais aussi nourriture pour nos frères et nos sœurs.

Gabriel Rosset l'avait bien compris. Il n'était apparemment pas préparé par sa formation à s'occuper des plus pauvres et pourtant ! Cet intellectuel, ce professeur plein de talents, s'est senti appelé par le Christ pour être le bon pasteur, simplement en prenant soin des brebis fatiguées, malades... Rappelons-nous tous ces hommes de la rue qu'il a soignés, dont il a pansé les plaies à la manière du bon pasteur. Comme lui, nous sommes aussi appelés à être serviteur des uns, des autres et berger des uns, des autres. Le berger, plus spécialement, de ces plus souffrants, de ces plus petits.

Nous ne devons jamais perdre cette image du Christ, du bon berger ; cette image qui est un encouragement à aimer et à servir.»

Gabriel Rosset

Foi, Action, Education

(Première partie)

La Foi

Paul Veyriras, avec le talent qu'on lui connaît, a tenté d'extraire des écrits de Gabriel Rosset, les fondements de son action.

Ce texte a servi de base de réflexion aux membres de direction du Foyer.

*(Première partie
Foi et Prière)*

Au cœur de la pensée et de l'action de Gabriel Rosset, il y a la foi, d'où tout rayonne.

Quelle foi ?
Elle est inattaquable et active.

Le texte qui procure toutes les clés est *Rencontres avec la nuée de feu*. Dans ce témoignage, G. Rosset nous dit qu'il a rencontré cinq fois la « nuée de feu » : lors de son éducation au sein de sa famille, lors de ses années d'étudiant, lors de ses premières années d'enseignement, lors de sa découverte de la pauvreté profonde, et lors des séjours à la Trappe des Dombes durant les dernières années de sa vie.

Une seule de ces rencontres est ponctuelle, soudaine, épiphanique, et mérite le titre de « conversion » ou d'« illumination » : il s'agit de la seconde rencontre, de l'expérience mystique ou quasi-mystique qu'il a vécue lors des vacances de 1926 alors qu'il était étudiant à l'École normale supérieure de Saint-Cloud. Les autres rencontres s'inscrivent dans la durée et dans l'action.

Qu'est-ce que l'enthousiasme ? Cela vaut la peine de s'y arrêter un instant si l'on veut comprendre comment nous avons entrepris et développé notre action pour les sans-abri.

Enthousiasme signifie Dieu en nous et nous en Dieu. L'enthousiasme est un courant divin qui passe dans nos cœurs et dans nos esprits, comme le fluide électrique dans les filaments d'une lampe. Sans lui, tout en nous est obscur et glacé. Mais dès qu'il passe, il nous rend capables de nous surpasser, de parler, de penser, d'agir presque divinement. (SA. 100) (1)

Foi et action ont été indissociables pendant toute sa vie. Sa foi n'a jamais faibli, n'a jamais souffert des atteintes du scepticisme intellectuel. Il n'a pas connu le doute ; tout au plus a-t-il connu le découragement, en particulier en deux occasions : vers 1950, lorsqu'il s'est rendu compte que le milieu enseignant laïc était tellement sécularisé qu'un éducateur chrétien ne pouvait plus y faire passer son message – et après mai 1968, quand le contre-coup des « événements » s'est fait sentir jusque dans le Foyer.

Ces moments de découragement n'atteignaient pas la foi, mais concernaient la difficulté de transformer la foi en action, action éducative ou action caritative.

Le raz de marée de 68 a failli recouvrir notre pays et a été contenu comme par miracle, mais les idées de 68 se sont répandues et ont gardé leur virulence. Elles doivent leur force explosive aux doctrines matérialistes de Nietzsche, Marx, Freud, Marcuse et Mao qui continuent à trouver, parmi les intellectuels, de nombreux disciples inspirant notre enseignement et ses programmes. (NF. 80) (2)

La Prière

Elle fut présente durant toute sa vie, quotidiennement et du matin au soir. Elle pouvait être intime, ce dont rendent compte les pages de ses carnets, qu'il convient de consulter avec beaucoup de délicatesse.

Elle était aussi (et surtout ?) *collective* et tournée vers l'action. G. Rosset avait la certitude qu'une prière pouvait être exaucée de façon quasi miraculeuse.

Il m'a confié un jour qu'il avait pu s'extraire de graves difficultés financières grâce à un don inespéré ; il attribuait ce don à une prière particulièrement fervente à laquelle il avait convié les bénévoles du soir quelques jours auparavant. Il y voyait l'effet de l'intercession de la Sainte Vierge, à qui il vouait un culte tout spécial.

Prière et travail étaient intimement liés : pour lui, le travail dans le cadre caritatif (balayer les locaux du Foyer, par exemple) était en soi une prière. Il faisait sienne la devise bénédictine : *Laborare est orare*. La prière accompagnait le travail : G. Rosset pratiquant la vannerie avec des employés au pair tout en récitant des Ave Maria fait partie de l'imagerie du Foyer. Il voyait même l'ensemble de l'action du Foyer comme une immense prière.

Comme il serait bon, comme il serait utile aux malheureux dont nous occupons, que nous formions une communauté de prière. Elle est amorcée, mais que ce germe est fragile ! et comme il a besoin d'être protégé et cultivé par chacun d'entre nous. Serviteurs et amis proches ou lointains, malades et infirmes cloués sur la croix, parents et enfants, unissons notre prière à celle des prêtres et des contemplatifs qui la soutiennent de leur offrande. (SA. 91) (1)

Paul Veyriras

Citations extraites

- (1) J'étais sans abri et tu m'a accueilli (SA)
(2) Rencontres avec la nuée de feu (NF)

(A suivre)



Procès de béatification de Gabriel Rosset

Clôture du dossier diocésain

À l'Archevêché de Lyon, le 25 mai 2007, le cardinal Barbarin a clos l'enquête instruite dans le diocèse par le postulateur, jugée par le tribunal ecclésiastique (d'où le titre de « procès ») et le promoteur de justice, autrefois nommé « avocat du diable » (*).

Devant une assistance d'une soixantaine de personnes, dont une douzaine ont connu G. Rosset, la petite cérémonie a débuté par une prière rituelle à l'Esprit Saint : « *Adsumus...* Nous voici en ta présence... ». Le juge a lu la synthèse de son enquête sur la vie et l'action de G. Rosset. Il précise que ce travail de recherche et d'entretiens s'est déroulé dans la plus grande cordialité.

Outre l'enquête, ce volumineux dossier contient les écrits publiés et non publiés de celui qui est maintenant dénommé « Serviteur de Dieu », les témoignages écrits et oraux de ceux qui l'ont connu, des notes diverses pour une meilleure compréhension : Qui sont les « Talas » ? Qui étaient les « frères H. Tournissou et G. Belleville » ? Quelle était la situation du logement dans les années 1950, au moment de la fondation du Foyer Notre-Dame des Sans-Abri ?

Un APPEL est lancé aux lecteurs de l'Arche qui veulent soutenir cette Cause. Il existe trois possibilités : vous pouvez envoyer un chèque libellé à l'ordre de :

- Foyer Notre-Dame des Sans-Abri (en précisant : « cause béatification GR »)
- Postulation de G. Rosset (CCP LYON 150 1447 F)

(Dans ces deux cas, adresser le chèque au Foyer Notre-Dame des Sans-Abri, 3 rue Père Chevrier, 69361 LYON CEDEX 07)

- Association des Amis de G. Rosset (CCP LYON 11717 60 A), 85 rue Sébastien-Gryphe, 69007 LYON

Après signature par le cardinal Barbarin, ce dossier, en trois exemplaires, a été clos sous le sceau du diocèse. Deux exemplaires sont destinés à la Congrégation des Saints à Rome ; ils ont été remis en juillet par M. Asensio à un rapporteur qui réalisera un document de synthèse, la *positio*, pour la Congrégation de la Cause des Saints – ce qui demandera quelques années. Le Serviteur de Dieu deviendra alors « vénérable » ; il

faudra ensuite un miracle pour qu'il accède au stade de « bienheureux » et un deuxième miracle pour qu'il devienne « saint », donné comme modèle de vie aux fidèles.

Des remerciements ont été adressés à tous ceux qui ont collaboré à ce travail d'enquête. Mgr Barbarin conclut : « Que Gabriel Rosset nous aide à mener à bien cette entreprise, si telle est la volonté de Dieu ».

(*) Composition du tribunal : *le juge* (P. J.-M. Fabre, de Rodez), *le promoteur de justice* (P. M. Bobichon), *le postulateur* (F. Asensio), *le notaire* (Anne Orrechioni, de Lyon).

Hors des locaux de l'Archevêché, tout près de la basilique de Fourvière, les invités se sont retrouvés autour d'un rafraîchissement.

Quelques prises de parole rendent hommage à notre ami ou le remercient de « nous mettre sur la route de ceux qui ont le plus besoin » : un représentant de la Ville de Lyon, le vice-président du Conseil général, délégué par le président de ce Conseil, et enfin Michel Destors, trésorier de l'Association des Amis de Gabriel Rosset (A.G.R.). Ce dernier lança un appel pour couvrir les frais entraînés par l'enquête à Rome, les frais de l'enquête diocésaine ayant été couverts part l'A.G.R. et par une subvention exceptionnelle du Foyer Notre-Dame des Sans-Abri.

A.P.

Tarifs
étudiants

Les Bric à Brac®

«magasins» du Foyer Notre-Dame des Sans-Abri

Brocante, meubles, literie, hi-fi, électroménager, vêtements, vaisselle, livres, jouets, etc. à tout petits prix !



- Baraban -

130 bis, rue Baraban - Lyon 3^{ème}
(Bus 11-34-99) - Tél./Fax 04 72 34 84 46
du lundi au samedi de 14h30 à 17h30

- Croix-Rousse -

19, rue Pailleron - Lyon 4^{ème}
(Métro Hénon et bus 13) - Tél./Fax 04 72 07 94 89
lundi, mercredi et jeudi de 14h30 à 17h30
samedi de 9h à 12h



- Guillotière -

56, rue Sébastien Gryphe - Lyon 7^{ème}
(Métro Guillotière ou Saxe-Gambetta)
Tél./Fax 04 72 73 09 27
mardi à vendredi de 14h30 à 17h30

- Oullins -

4, rue Orcel - 69600 Oullins (*jusqu'au mois d'octobre*)
(bus 88-10-47-63) - Tél./Fax 04 72 66 95 02
lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h30 à 17h30
samedi de 9h à 12h



- Vaise -

21, rue Berjon - Lyon 9^{ème} (Métro Gare de Vaise)
Tél. 04 78 47 13 47 - Fax. 04 78 47 86 05
lundi, mercredi et vendredi de 14h30 à 17h30
samedi de 9h à 12h

- Villefranche-sur-Saône -

317 rue Dechavanne - 69400 Villefranche-sur-Saône
Tél./ Fax : 04 74 60 47 62
mardi de 9h à 13h, jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Où déposer vos dons en nature ?

■ **Service Collecte** - Collecte à domicile gratuitement vos dons de meubles et objets volumineux. Vous pouvez contacter le service Collecte au **04 37 37 49 72**

■ **Centre de Tri Guillotière** - 85 rue Sébastien Gryphe - Lyon 7^{ème} - Vêtements, chaussures, linge de maison... propres, et en bon état. Tous les jours, week-end et jours fériés compris, de 8h00 à 20h00.

■ **Centre de tri Quai Gillet** - 58 quai Gillet - Lyon 4^{ème} - Tél. - Fax : 04 78 39 32 95 - Meubles, mobiliers divers, électroménager, matériel Hi-fi, vaisselle, livres, jouets, bibelots... en bon état. - Du lundi au vendredi de 7h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.

■ **Recyclerie de Vaise** - Bungalow dans la déchetterie : 82, avenue Sidoine Apollinaire - Lyon 9^{ème} - Tél. 04 78 47 10 57. Meubles, mobiliers divers, électroménager, matériel Hi-fi, vaisselle, livres, jouets, bibelots vêtements, chaussures, linge de maison... en bon état. Horaires de la déchetterie.

■ **La Main Tendue** - 317 rue Dechavanne - 69400 Villefranche-sur-Saône - Tél. 04 74 60 47 62 - *du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30*

Aider, c'est possible

Bénévole au Foyer

Les besoins du Foyer permettent à chacun, suivant ses compétences, d'intégrer un service.

Vous pouvez :

- ① animer, préparer ou vendre, dans l'un des six **Bric à Brac**,
- ② avec les infirmiers, entourer les malades séjournant dans les « **Lits de Repos** »,
- ③ participer à l'animation culturelle et ludique des **Employés en Insertion**,
- ④ **accueillir et servir**, de nuit ou de jour, les personnes en très grande difficulté,
- ⑤ nous seconder dans les **tâches administratives** (bureautique, téléphone ...),
- ⑥ renforcer les équipes de **Collecte** de vêtements et objets divers (chauffeurs, etc.),
- ⑦ vous passionner pour notre **Communication**, être correspondant du Foyer dans votre paroisse, votre quartier,
- ⑧ assurer le **Soutien Scolaire** d'un enfant,
- ⑨ **accompagner** de jeunes adultes dans leur recherche d'emploi,
- ⑩ visiter les familles qui emménagent dans un appartement de la **SA d'HLM Gabriel Rosset**,
- ⑪ « bricoler » dans les « **Meublés d'Urgence** »,
- ⑫ accueillir et servir le public bénéficiaire du **Vestiaire**,
- ⑬ participer à la **quête annuelle**.

Les Dons

De votre vivant, vous pouvez effectuer une donation, notariée ou non, exonérée de droits et appuyée sur la fiscalité des dons aux organismes non lucratifs d'aide aux personnes en difficulté :

■ Pour les particuliers

Tout don au Foyer bénéficie d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 75 % du montant du don, dans la limite de **488 euros**. Au-delà, réduction d'impôt de 66 % du montant du don, dans la limite de 20 % du revenu imposable. L'excédent est reportable sur les cinq années suivantes.

■ Pour les sociétés

Réduction d'impôt de **60 %** du montant du don dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires. L'excédent de la réduction est reportable sur les cinq années suivantes.



Tout don en faveur du Foyer Notre-Dame des Sans-Abri, association reconnue d'utilité publique, bénéficie d'une réduction d'impôt sur le revenu.

Un reçu fiscal vous est adressé au début de l'année suivante.

Nos fichiers de donateurs sont confidentiels et ne sont jamais communiqués à un tiers.

Les Legs



Association reconnue d'utilité publique le 15 mars 1957, le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri peut recevoir tous les legs immobiliers et mobiliers, en bénéficiant d'une exonération totale des droits de succession.

En l'absence d'héritiers directs, vous pouvez lui transmettre par testament tout ou partie de votre patrimoine. Vous pouvez disposer de ce patrimoine en faveur d'un ou plusieurs légataires.

Il convient alors de parfaitement identifier les biens que vous souhaitez voir attribuer à chacun d'eux ou de fixer un pourcentage de répartition pour l'ensemble de la succession. Il est possible de prévoir une clause particulière pour la délivrance d'un legs (par exemple, l'entretien d'un caveau familial). S'il existe des héritiers, vous pouvez toutefois disposer d'une partie de vos biens (quotité disponible).

Un testament est révocable ou modifiable à tout moment.

Votre notaire vous conseillera sur la forme à donner à votre testament et sur les précautions à prendre pour assurer le respect de vos dernières volontés.

■ Contrat d'assurance-vie

Il vous est possible de souscrire un contrat d'assurance-vie au profit du Foyer Notre-Dame des Sans-Abri. Consultez pour cela votre assureur, votre banquier ou votre notaire.

